ANALYSE

FPS - 2015

La culture du viol, ou l'autorisation tacite de violer





Françoise Claude,

Secrétariat général des FPS Françoise.claude@mutsoc.be

Ce texte a été publié, sous forme plus succincte, dans <u>Femmes Plurielles</u> n° 49, mars 2015.

Photo de couverture : Suzanne et les vieillards, école flamande, 17ème siècle.

Musée de Chaumont. Photo : Vassil.

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles. Tel: 02/515 04 01



Le sexe des femmes, leur corps en général, est le premier lieu symbolique de la domination masculine. Les questions de prostitution, de voile, de viol, de contraception, d'avortement, de violences de genre, de publicités sexistes représentent toujours des combats très rudes, loin d'être gagnés. Bref, pour les femmes, la formule « mon corps m'appartient » reste plus de l'ordre de la revendication que de la réalité. Le traitement désinvolte que notre société réserve au viol de femmes adultes confirme clairement que leur sexe non plus ne leur appartient pas tout à fait.

L'anthropologie démontre que cette situation n'est pas présente dans tous les groupes humains. Dans certaines cultures pré-industrielles, le viol n'est ni toléré ni considéré comme une manifestation normale de la virilité. Si des cas exceptionnels peuvent se produire, ils sont sévèrement réprimés. Les femmes n'ont pas peur de se déplacer seules à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. C'est le cas de beaucoup de sociétés matrilinéaires ¹, mais on ne peut pas faire de parallèle absolu entre les deux phénomènes. Les cultures sans viol ou peu enclines au viol, sont généralement des cultures où la violence n'a pas de place, où chacun respecte les autres et la nature. Les rôles sociaux des hommes et des femmes y sont peu différenciés.

Si l'existence de ces sociétés à la surface de la terre a le grand mérite de démontrer que le viol n'est pas consubstantiel à la « nature masculine », il faut hélas constater qu'elles ne rassemblent que quelques millions de personnes...

Car la plupart des cultures humaines développées au cours des siècles et autour de la planète, ont participé et participent de cette occultation/indulgence/promotion voire obligation de l'appropriation par les hommes du corps des femmes. Or, au centre de cette appropriation figure le viol. Notre époque et notre culture n'y échappent pas. Nathalie Blu-Pérou définit ainsi la culture du viol « tout un appareil de pensée, de représentation, de pratiques et de discours qui excusent, banalisent, érotisent voire encouragent la violence sexuelle ». ²

Culture, folklore et idées reçues

De la Bible au Coran, de l'Antiquité gréco-romaine à l'Histoire récente, des contes de fées aux récits de guerre, du cinéma à la littérature contemporaine, les scènes de viol (qui ne disent pas toujours leur nom) foisonnent au sein même de nos références culturelles les plus fondatrices. Beaucoup vont jusqu'à l'autoriser formellement, et les autres l'excusent par le contexte, par la religion, par le patriotisme, par l'attitude de la femme elle-même etc.

_

¹ Une société matrilinéaire et celle où le nom, le statut social et les biens sont transmis à l'enfant par la lignée maternelle. Même si cela entraîne généralement une meilleure situation des femmes, puisqu'elles sont la clé de la filiation, cela n'implique nullement l'absence de patriarcat (domination masculine). Selon l'anthropologue française Françoise Héritier, il n'existe pas et n'a jamais existé de sociétés matriarcale, où les femmes auraient dominé les hommes. Les récits qui existent à travers le monde sont des mythes au sens propre. Voir par exemple son interview dans Libération, 10/4/07, http://www.liberation.fr/societe/2007/04/10/pour-en-finir-avec-quelques-prejuges 10754

² Nathalie Blu-Perou, Culture du viol : quand Le Point conseille aux femmes d' « accepter la brutalité », publié par Le Plus de l'Obs, 24/7/14



Alexandre Cabanel, Nymphe enlevée par un faune, 1860, Lille, Palais des Beaux-Arts.

Dans le domaine de l'art, Lolita³, Les valseuses, Le dernier tango à Paris⁴, et bien sûr l'ensemble des œuvres de Sade, pour ne citer que les plus « culte », font plus que monter des scènes de viol. Ils en font la trame même de leur récit, parfois la promotion. De même pour des paroles et clips de chanson⁵, des peintures⁶, des publicités, des jeux vidéo. Les viols représentés ou suggérés sont très souvent des viols collectifs.



Publicité Dolce et Gabbana, 2007.

Dans la salle de garde d'un hôpital français, une fresque murale représente sans aucune ambiguïté le viol collectif de la ministre de la Santé, Marisol Touraine. Que voulez-vous, les médecins ne sont pas d'accord avec sa politique, donc ils s'expriment, il paraît que ça fait partie de leur folklore. Le viol, une tradition folklorique ? Auraient-ils osé représenter le meurtre de la ministre, au lieu de son viol ? Non ; nous ne baignons pas dans la culture du meurtre. Nous baignons dans la culture du viol.

Toujours dans le domaine médical, une affaire récente nous apprend que les jeunes médecins en formation s'exercent au toucher vaginal sur des patientes anesthésiées, sans leur consentement préalable et sans que cela ait un lien avec leur pathologie. Mais avec la bénédiction de leurs

³ Roman de V. Nabokov, paru en 1955, un homme de 40 ans entretient des relations sexuelles avec une fillette de 12 ans

⁴ Film de B. Bertolucci, 1972

⁵ Sale pute, Orelsan, 2009; Rape me, Nirvana, 1993; Vegas, Eminem, 2014...

⁶ Rubens, Fragonard, Balthus et bien d'autres ont trouvé l'inspiration dans des scènes de viol



instances. Le fait que cela se pratique aussi sur des hommes (touchers rectaux pour palpation de la prostate) n'enlève rien au fait qu'il s'agit, là aussi, d'une pénétration non consentie, donc d'un viol, totalement banalisé...



Tag anonyme à Liège, janvier 2014. La ville l'a fait disparaître le jour même. Cette photo provient du blog : http://liege-urbain.skynetblogs.be/

Ce qui par contre distingue nettement le viol d'une femme de celui d'un homme, outre le nombre de cas, c'est que dans notre quotidien courent des idées reçues telles que « une femme qui dit non veut en fait dire oui », « au fond d'elles-mêmes, les femmes désirent toutes être violées », « les hommes ont des besoins sexuels qu'ils ne peuvent réprimer » etc. Ou encore : « elle a accepté de boire un verre chez lui, elle ne doit pas s'étonner qu'il l'ait violée ». Tous ces stéréotypes concourent à la légitimation du viol, et à la dévalorisation des témoignages des femmes. Ils sont profondément ancrés dans nos imaginaires.



Brigitte Fossey, Gérard Depardieu et Patrick Dewaere dans Les Valseuses, film de Bertrand Blier, 1974. Film à la gloire de la liberté sexuelle, des hommes. Une sorte d'apologie du viol, qui épanouirait les femmes autant que les hommes.

Les réponses officielles

Les comportements policiers et judiciaires ne font que refléter cette « culture du viol ». La pauvreté des informations fournies par la police fédérale quant aux faits dont elle a connaissance (les chiffres



ne précisent même pas le sexe des auteurs ni des victimes)⁷, l'accueil souvent très défaillant – et culpabilisant – des victimes, le manque de formation des médecins, la correctionnalisation de la majorité des viols – requalifiés par exemple en agression sexuelle, ce qui évite au violeur la Cour d'Assises et une peine plus lourde –, le nombre d'enquêtes classées sans suite, le nombre d'accusés relaxés, bref la réponse officielle des autorités revient à dire aux violeurs « ce n'est pas bien grave ».

Et aux victimes : « ne nous faites pas perdre de temps avec cette broutille ; et d'ailleurs, c'est un peu de votre faute ».

Parole contre parole?

La pire insulte faite aux victimes est sans doute cette formule éculée – et très perverse – qui prétend qu'il est difficile de condamner les violeurs, faute de preuve, car dans les affaires de viol, ce serait « parole contre parole ». Dit-on cela à un commerçant qui dépose plainte pour vol dans son magasin ? On ne remet pas en question ses affirmations, et on ne lui renvoie pas que son témoignage ne vaut pas grand'chose, on ne lui demande pas s'il est bien sûr qu'il n'était pas consentant, on ne vérifie pas son taux d'alcoolémie et on ne le soumet pas à des tests psychologiques pour évaluer quelle valeur on peut accorder à sa parole. Même si le malfaiteur prétend qu'il n'a pas volé. C'est pourtant aussi « parole contre parole », non ?

Ce n'est pas la même chose, me dira-t-on. Non, en effet il y a une grande différence : nous ne baignons pas non plus dans la culture du vol à l'étalage. Nous baignons dans la culture du viol.



Le cauchemar, par Eugène Thiviers, 1894. Musée des Augustins, Toulouse.

Reste la sacro-sainte « présomption d'innocence », et le fait que « le doute doit profiter à l'accusé ». Ces principes fondamentaux de notre droit pénal, auxquels nous sommes attachées, sont destinés à protéger les droits des justiciables face au risque d'arbitraire de la machine judiciaire. Principes fondamentaux mais aussi largement bafoués au quotidien. Curieusement, on ne nous les rappelle avec insistance que quand le présumé innocent est quelqu'un d'important. Quand il s'agit d'un petit braqueur, d'un petit dealer, ces beaux principes ne semblent pas déranger tant que ça intervenants judiciaires et journalistes.

⁷ http://www.polfed-fedpol.be/crim/crim stat fr.php



On nous les rappelle aussi beaucoup dans les cas de violences sexuelles. Hélas, dans ces cas, la présomption d'innocence entraîne de facto une présomption de mensonge dans le chef de la présumée victime.

Pourtant en droit, habituellement, le témoignage est une forme de preuve tout à fait admissible, y compris le témoignage de la victime, dont généralement on ne met la parole en doute que s'il y a des indices de mensonge ou des raisons plausibles de mentir.

On doit douter d'un témoignage quand le témoin (qui peut être aussi la victime) a un intérêt manifeste à mentir (ce qui est le cas des accusés de viol qui se prétendent innocents). On doit aussi tenir compte de la faiblesse des souvenirs humains. Tout cela est normal quand il y a des indices raisonnables laissant soupçonner un faux témoignage; cela ne l'est pas quand il n'y en a aucun. Et le faux témoignage, et les raisons de douter, ne sont pas plus fréquents dans les plaintes pour viol que dans les autres. La parole des femmes, du simple fait qu'il s'agit de femmes et de viol, est-elle en soi non crédible ?

C'est apparemment ce que la culture du viol dicte au système policier et judiciaire dans son ensemble.

Au boulot!

Malheureusement, les sociétés sans viol dont nous avons parlé au début de cet article7 ne sont pas vraiment des modèles immédiatement opérationnels pour nous. Non-violence, respect de la nature, rôles peu différenciés... ça va nous demander quelques efforts. Mais ce n'est pas une utopie. C'est possible. Bien sûr, ce sont tous nos logiciels qu'il faut mettre à jour, et carrément notre disque dur qu'il faut changer! Aucune priorité à définir, il faut travailler sur tous les fronts en même temps : l'éducation, la volonté politique, les politiques d'emploi et le partage du pouvoir, l'organisation de la famille, la politique pénale et policière. Et j'en oublie sûrement. Pas de temps à perdre.

QUI SOMMES-NOUS?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris – Mutualité Socialiste. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be







